



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

**Numéro de la demande :** 2014-2031  
**Demande :** Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit –  
Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvel hôte  
**Produit :** Gavel 75DF  
**Numéro d'homologation :** 26842  
**Matière active (m.a.) :** Mancozèbe et zoxamide  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2551577

### But de la demande

La présente demande vise à ajouter une allégation de suppression du mildiou et de la pourriture du col sur l'oignon à l'étiquette du fongicide agricole Gavel 75DF.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour cette demande.

### Évaluation sanitaire

Le demandeur n'a pas soumis de nouvelles données sur les caractéristiques chimiques des résidus de mancozèbe dans les aliments pour étayer l'utilisation en traitements foliaire et au sol du fongicide agricole Gavel 75 DF sur les oignons secs. Plusieurs produits homologués contenant du mancozèbe le sont actuellement pour une utilisation en traitement foliaire sur les oignons secs à une dose maximale de 2,6 kg m.a./ha/application avec un délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 10 jours, ou à une dose saisonnière totale de 4,8 kg m.a./ha avec un DAAR de 7 jours. Le profil d'emploi du fongicide agricole Gavel 75DF sur les oignons secs à une dose maximale de 12 kg m.a./ha et un DAAR de 7 jours ne respecte pas le profil d'emploi homologué en vigueur du mancozèbe pour cette culture. Pour cette raison, le DAAR de 7 jours du fongicide agricole Gavel 75 DF sur les oignons secs a été révisé et augmenté à 10 jours. D'après cet examen et dépendamment de la révision requise du DAAR de 7 jours à 10 jours, on ne prévoit pas que l'exposition au mancozèbe par le régime alimentaire augmente et elle ne devrait pas poser un risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Pour appuyer l'utilisation au Canada du fongicide agricole Gavel 75DF sur les oignons secs, le demandeur a présenté des données d'essais en conditions réelles menés au Canada et aux États-Unis. Le zoxamide a été appliqué sur des oignons secs qui ont été ensuite récoltés selon le mode d'emploi.

### Limites maximales de résidus

Les LMR recommandées pour le zoxamide sont fondées sur les données d'essai en conditions réelles que le demandeur a présentées et sur l'orientation de l'[Organisation de coopération et de développement économiques pour le calcul des LMR](#) (en anglais seulement). Le tableau A1 présente les LMR proposées pour tenir compte des résidus de zoxamide, y compris ceux des métabolites RH-1452 and RH-1455 dans ou sur les denrées du sous-groupe de cultures 3-07A.

<b>TABLEAU 1. Résumé des données d'essai en conditions réelles à l'appui des limites maximales de résidus.</b>							
Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (kg m.a./ha)	DAA R (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Oignons (secs)	Traitements foliaire et au sol /1,48 à 1,51	6 à 7	< 0,063	< 0,475	Sans objet	Aucune	0,7 (pour toutes les denrées du SGC 3-07A)

kg m.a./ha = kilogrammes de matière active par hectare

DAAR = délai d'attente avant la récolte

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain, MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, on recommande les LMR du tableau 1 pour tenir compte des résidus de zoxamide dans les denrées indiquées. Aux LMR proposées, ces résidus ne poseront pas de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

On ne prévoit pas que l'exposition découlant de l'emploi du fongicide agricole Gavel 75DF pour la suppression du mildiou (*Peronospora destructor*) et de la pourriture du col (*Botrytis allii*) sur les oignons secs dépasse celle provoquée par les utilisations homologuées en vigueur du zoxamide et du mancozèbe. Aucun risque sanitaire préoccupant n'a été relevé ou n'est prévu quand les travailleurs suivent le mode d'emploi de l'étiquette et portent les pièces de l'équipement de protection individuelle indiquées sur l'étiquette.

## Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour cette demande.

## Évaluation de la valeur

Le demandeur a présenté des renseignements sur la valeur sous la forme d'essais d'efficacité. L'ARLA a examiné un total de quatre essais d'efficacité (trois portant sur le mildiou et un sur la pourriture du col) pour corroborer les allégations. À la lumière de ces renseignements sur la valeur, il est possible pour l'Agence d'appuyer une allégation de répression du mildiou (*Peronospora destructor*) et de suppression de la pourriture du col (*Botrytis allii*) dans les oignons secs.

Les producteurs agricoles canadiens ont identifié le mildiou et la pourriture du col comme des maladies prioritaires qui nécessitent une gestion efficace à l'aide de fongicides. L'extension du profil d'emploi du fongicide agricole Gavel 75DF pour y inclure une allégation de répression du mildiou et de suppression de la pourriture du col sur les oignons secs fournira un produit de remplacement caractérisé par différents modes d'action à utiliser en rotation avec d'autres produits.

## Conclusion

L'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'examen des renseignements transmis en appui au produit Gavel 75DF et les a jugés suffisants pour ajouter à l'étiquette une allégation de répression du mildiou et de suppression de la pourriture du col sur l'oignon.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2432278	2012, ONI 1201 : Gavel 75 DF for control of Downy Mildew compared to Industry Standard (Revus), DACO: 10.2.3.3
2432280	2013, CLV-13-12- Downey Mildew Control in Onion, DACO: 10.2.3.3
2432281	2014, Efficacy Summaries, DACO: 10.2.3.1
2479475	2014, Additional Value Information Summary, DACO: 10.2.3.1
2479476	2009, ONION DOWNY MILDEW/EFFICACY, DACO: 10.2.3.3(B)
2479477	2010, Foliar Disease Control in Onions with Gavel, DACO: 10.2.3.3(B)
2542666	2014, Onion Botrytis Trial, DACO: 10.2.3.3
2432277	2013, Magnitude of the Residue of Zoxamide and its Metabolites in or on Dry Bulb Onion Raw Agricultural Commodities Following Eight Foliar Applications of Gavel 75DF Fungicide – 2011; 397 pgs., DACO: 7.4.1, 7.4.2

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.